

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 21 juillet 2026

DELIBERATION N°2026/15

Date de convocation : 15 juillet 2026

Président : Philippe TISSOT

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Loïc BARBERAT, Michel BERNIGAUD, Laurent DELEEST, Elisabeth JASSERAND, Danielle TERTIAN

Personnes excusées : Vanessa MORISSEAU (pouvoir à Aurélie GUTIERREZ), Delphine Olivier (pouvoir à Philippe TISSOT), Delphine ORFEVRE, Marie-Agnès MUGNIER

OBJET : AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Le CCAS accompagne de façon régulière :

- Madame D. qui bénéficie d'une aide alimentaire depuis le 26/01/2023.
- Monsieur et Madame A qui bénéficient d'une aide alimentaire depuis le 18/03/2025
- Madame P. et ses enfants qui bénéficient d'une aide alimentaire depuis le 18/11/2025
- Madame CH. qui bénéficie d'une aide alimentaire depuis le 06/01/2026
- Madame T et Monsieur V qui bénéficient d'une aide alimentaire depuis le 18/03/2026

Leurs situations ayant peu évolué ou étant toujours fragiles depuis le dernier CCAS en date du 12/05/2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VALIDE la prolongation des bons alimentaires du 23/07/2026 au 23/09/2026 pour chacune de ces personnes.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 – chapitre 65134.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Philippe TISSOT
Président du CCAS

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et
de la transmission en préfecture le

22 JUL. 2026

